

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**28 juin 2018**

Le vingt-huit juin deux mille dix-huit à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Agonès dûment convoqués le dix-neuf juin deux mille dix-huit, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. TRICOU Patrick, Maire.

**Présents :**

Mr TRICOU Patrick, Mr Emile BOURGET, Mme RIGAUD Véronique, Mr GUICHARD Éric, Mme BRETON Camille, Mme Gwenaelle MATHIEU, Mme Noëlle PRUNET, Mme Nadine VIALA, Mr Philippe LAMOUREUX et Mr Antoine RAVIER.

**Excusés :**

Mr Bertrand RAMES qui donne pouvoir à Mme RIGAUD Véronique

\*\*\*\*\*

Mr Antoine RAVIER est nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire demande à ce qu'il soit ajouté à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Autorisation à Mr le Maire à céder les parcelles de la commune (B 67)
- Ventes terrains

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ces questions soient portées à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire demande à ce qu'il soit retiré de l'ordre du jour, les questions suivantes :

- Achats immobiliers sur la commune
- Emprunt CRCA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ces questions soient retirées de l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la dernière séance du 12 avril 2018.

\*\*\*\*\*

**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR  
« L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES/SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION  
ÉNERGÉTIQUE »**

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que La Mairie d'Agonès fait déjà partie du groupement de commandes créé en 2015 par Hérault Energie pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre du Groupement à d'autres départements de la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée nécessite d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant qu'Hérault énergies (Syndicat Départemental d'Energies du département de l'Hérault) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour La Commune d'Agonès au regard de ses besoins propres et des projets de marchés ou d'accords-cadres à lancer par le Groupement,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- De confirmer l'adhésion de la Commune d'Agonès au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

## MAIRIE d'AGONÈS

---

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement jointe en annexe 2 et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser le coordonnateur et le Syndicat départemental d'énergies dont dépend Agonès, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune d'Agonès est partie prenante
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont Agonès est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

\*\*\*\*\*

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer la commission d'appel d'offres chargée d'étudier les projets et les dossiers avant qu'ils ne soient soumis au Conseil Municipal et demande de nommer les membres de cette commission.

Sont ainsi désignés : Antoine RAVIER – Philippe LAMOUREUX – Véronique RIGAUD  
et Nadine VIALA

\*\*\*\*\*

### **DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE/PATRIMOINE 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Programme Patrimoine et Voirie 2018, la suite des aménagements du Gîte Communal, la réfection de la voirie et l'aménagement de parkings sont envisagés pour la somme de 50 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire afin de mener à bien cette opération, et sollicite la subvention voirie/patrimoine 2018 pour lesdits travaux.

\*\*\*\*\*

**Autorisation à Mr le Maire à céder les parcelles de la commune (Division parcellaire B 67)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé, lors de la séance du conseil Municipal du 8 mars 2018 de faire une Déclaration préalable pour une division parcellaire de la parcelle B67 en 5 lots afin de les mettre en vente.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Considérant que les parcelles de terrain ont fait l'objet d'une division *DP03400518S0001* ; que la commune ne prévoit pas de projet sur les parcelles issue de la division et envisage de procéder à son aliénation ; que d'ailleurs la commune a besoin de ressources extraordinaires pour faire face à certaines dépenses nécessaires.

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains de gré à gré ;

\*\*\*\*\*

**VENTES TERRAINS**

Vu la délibération 2018\_022D votant le principe de l'aliénation de terrains,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2241-1 ;

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L 3221-1 ;

Vu le code civil,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Considérant que Monsieur le maire a effectué les démarches utiles à l'aliénation des parcelles suite à la division parcellaire de la parcelle n°B67 et trouver des acquéreurs au prix de :

|       | Constructible  | Non Const      | Superficie<br>Totale | Prix         |
|-------|----------------|----------------|----------------------|--------------|
|       | m <sup>2</sup> | m <sup>2</sup> |                      |              |
| Lot 1 | 708            | 308            | 1016                 | 69 400,00 €  |
| Lot 2 | 725            |                | 725                  | 61 600,00 €  |
| Lot 3 | 854            | 422            | 1276                 | 85 200,00 €  |
| Lot 4 | 1107           | 628            | 1735                 | 112 900,00 € |
| Lot 5 | 938            |                | 938                  | 79 700,00 €  |

Le conseil autorise M. le maire à signer tout acte administratif ou notarié à intervenir, ainsi que tous documents se rapportant à l'affaire.

\*\*\*\*\*

**Questions diverses**

**Aménagement terrain communal :** La commission de travail pour aménager au mieux le terrain communal (Terrain Gay) fait part de ses recherches.

**Repas tiré du sac :** Le vendredi 22 juin 2018 a eu lieu le repas tiré du sac ce fut un succès.

**Terrain Lozano :** Mr Bourget annonce qu'il y aura une réunion avec tous les acteurs pour l'aménagement du terrain le mercredi 10 juillet à 9h.

**Feux tricolores :** Mise en place des feux tricolores au pont suspendu fin juillet.

**Commission Cantonal de Sécurité :** Mme Véronique RIGAUD rapporte la dernière réunion.

**Conseil d'école de St Bauzille :** Mme Véronique RIGAUD relate les conseils d'écoles de St Bauzille et de Brissac.

\*\*\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h.